

**COUR SUPRÊME DU CANADA
(EN APPEL DE LA COUR D'APPEL DU QUÉBEC)**

ENTRE :

**JUGE EN CHEF, JUGE EN CHEF ASSOCIÉ ET JUGE EN CHEF ADJOINTE DE LA
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Appelants
(Intervenants)

et

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Intimée
(Requérante)

et

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE
CONSEIL DE LA MAGISTRATURE DU QUÉBEC
ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES
ORGANISME D'AUTORÉGLÉMENTATION DU COURTAGE IMMOBILIER DU
QUÉBEC (OACIQ)
CONFÉRENCE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC**

Intervenants
(Intervenants)

et

**PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO
PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ALBERTA**

Intervenants

**MÉMOIRE DE L'INTERVENANTE
CONFÉRENCE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC**
(Règle 42 des *Règles de la Cour suprême du Canada*, DORS/2002-156)

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
900 – 1000, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal, QC H3B 5H4

M^e Guy J. Pratte

M^e François Grondin

Téléphone : 514.954.2545 (GJP)

514.954.3153 (FG)

Télécopieur : 514.954.1905

Courriel : gpratte@blg.com

fgrondin@blg.com

Procureurs de l'intervenante
Conférence des juges de la Cour du Québec

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1300 – 100, rue Queen
Ottawa, ON K1P 1J9

M^e Karen Perron

Téléphone : 613.369.4795

Télécopieur : 613.230.8842

Courriel : kperron@blg.com

Correspondants de l'intervenante
Conférence des juges de la Cour du Québec

ORIGINAL AU : Registraire
Cour suprême du Canada
301, rue Wellington
Ottawa, ON KIA 0J1

COPIES :

William Atkinson, Avocat

412 - 300, avenue des Sommets
Montréal QC H3E 2B7

Cazasaikaley LLP

350 - 220, avenue Laurier Ouest
Ottawa ON K1P 5Z9

M^e William J. Atkinson, Ad. E.

Téléphone : 514.233.2194
Télécopieur : 514.233.2194
Courriel : wjatkinson@wjatkinson.com

M^e Gabriel Poliquin

Téléphone : 613.564.8272
Télécopieur : 613.565.2087
Courriel : gpoliquin@plaideurs.ca

Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.

1250, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal QC H3B 4W8

M^e Sean Griffin

M^e Véronique Roy

Téléphone : 514.842.7872 (SG)
514.842.7809 (VR)
Télécopieur : 514.845.6573
Courriel : sean.griffin@langlois.ca
veronique.roy@langlois.ca

Procureurs des appelants

Juge en chef, juge en chef associé et juge en
chef adjointe de la Cour supérieure du
Québec

Correspondants des appelants

Juge en chef, juge en chef associé et juge en chef
adjointe de la Cour supérieure du Québec

Direction générale des affaires juridique et législative (Justice-Québec)
1.03 - 300, boulevard Jean-Lesage
Québec QC G1K 8K6

M^e Dominique Rousseau
M^e Francis Demers
M^e Jean-Yves Bernard, Ad. E.

Téléphone : 418.649.3524, p. 42072 (DR)
514.393.2336, p. 51456 (FD)
514.393.2336, p. 51467 (JYB)

Télécopieur : 418.646.1656 (DR)
514.873.7074 (JYB/FD)

Courriel :
dominique.rousseau@justice.gouv.qc.ca
francis.demers@justice.gouv.qc.ca
jean-yves.bernard@justice.gouv.qc.ca

Procureurs de l'intimée
Procureure générale du Québec

Ministère de la Justice du Canada
284, rue Wellington, T-6060
Ottawa ON K1A 0H8

M^e Bernard Letarte
M^e Ian Demers
M^e Lindy Rouillard-Labbé
Téléphone : 514.283.7179 (LRL)
613.946.2776 (BL)
Télécopieur : 514.283.3856 (LRL)
613.952.6006 (BL)

Courriel :
bletarte@justice.gc.ca
lindy.rouillard-labbe@justice.gc.ca

Procureurs de l'intervenant
Procureur général du Canada

Noël & Associés
111, rue Champlain
Gatineau QC J8X 3R1

M^e Pierre Landry

Téléphone : 819.503.2178

Télécopieur : 819.771.5397

Courriel : p.landry@noelassocies.com

Correspondants de l'intimée
Procureure générale du Québec

Ministère de la Justice du Canada
500-50, rue O'Connor
Ottawa ON K1A 0H8

M^e Christopher Rupar

Téléphone : 613.670.6290

Télécopieur : 613.954.1920

Courriel : christopher.rupar@justice.gc.ca

Correspondants de l'intervenant
Procureur général du Canada

Procureur général de la Colombie-Britannique

1001, rue Douglas
Victoria BC V8W 9J7

M^e Gareth Morley

M^e Zachary Froese

Téléphone : 250.952.7644 (GM)
778.974.3373 (ZF)

Télécopieur : 250.356.9154

Courriel :

gareth.morley@gov.bc.ca

zachary.froese@gov.bc.ca

Procureurs de l'intervenant
Procureur général de la Colombie-Britannique

Juristes Power

1103 - 130, rue Albert
Ottawa ON K1PK 5G4

M^e Audrey Mayrand

M^e Mark C. Power

M^e Jennifer Klinck

Téléphone : 613.702.5562 (MP)
613.706.1091(AM)
604.239.0984 (JK)

Courriel :

mpower@powerlaw.ca

amayrand@juristespower.ca

jklinck@juristespower.ca

Procureurs de l'intervenante
Association canadienne des juges des cours provinciales

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

1300 – 100, rue Queen
Ottawa, ON K1P 1J9

M^e Karen Perron

Téléphone : 613.369.4795

Télécopieur : 613.230.8842

Courriel : kperron@blg.com

Correspondants de l'intervenant
Procureur général de la Colombie-Britannique

Juristes Power

1103 - 130, rue Albert
Ottawa ON K1PK 5G4

M^e Maxine Vincelette

Téléphone : 613.702.5573

Télécopieur : 613.702.5573

Courriel : mvincelette@powerlaw.ca

Correspondants de l'intervenante
Association canadienne des juges des cours provinciales

Fasken Martineau DuMoulin SENCRL, s.r.l.
C.P. 242, Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3700
Montréal QC H4Z 1E9

M^e Marc-André Fabien, Ad. E.
M^e Vincent Cérat Lagana
Téléphone : 514.865.4690 (MAF)
514.397.7400 (VCL)
Télécopieur : 514.397.7600
Courriel : mfabien@fasken.com
vcerat@fasken.com

Procureurs de l'intervenant
Conseil de la magistrature du Québec

Procureur général de l'Ontario
Constitutional Law Br.
720, rue Bay, 4^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2S9

M^e Sarah Kraicer
M^e Daniel Huffaker
Téléphone : 416.326.2518 (SK)
Téléphone : 416.894.3107 (DH)
Télécopieur : 416.326-4015
Courriel :
sarah.kraicer@ontario.ca
daniel.huffaker@ontario.ca

Procureurs de l'intervenant
Procureur général de l'Ontario

Fasken Martineau DuMoulin LLP
1300 – 55, rue Metcalfe
Ottawa ON K1P 6L5

M^e Sophie Arseneault
Téléphone : 613.236.3882
Télécopieur : 613.230.6423
Courriel : sarseneault@fasken.com

Correspondants de l'intervenant
Conseil de la magistrature du Québec

Supreme Advocacy LLP
100 - 340, rue Gilmour
Ottawa (Ontario) K2P 0R3

M^e Marie-France Major
Téléphone : 613.695.8855
Télécopieur : 613.695.8580
Courriel :
mfmajor@supremeadvocacy.ca

Correspondante de l'intervenant
Procureur général de l'Ontario

Procureur général de l'Alberta
Legal Services Division
Bureau 10025
Tour Oxford, 11^e étage
102A, avenue N.W.
Edmonton (Alberta) T5J 2Z2

M^e Randy Steele

Téléphone : 780.422.6619
Télécopieur : 780.643.0852
randy.steele@gov.ab.ca

Procureurs de l'intervenant
Procureur général de l'Alberta

Organisme du Courtage immobilier du Québec (OACIQ)

2200 - 4905, boulevard Lapinière
Brossard QC J4Z 0G2

M^e Vanessa Joannisse-Goulet

Téléphone : 450.462.9800, p. 8420
Télécopieur : 450.676.4454
Courriel : vgoulet@oaciq.com

Procureurs de l'intervenant
Organisme d'autoréglementation du
courtage immobilier du Québec (OACIQ)

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.
2600 - 160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1P 1C3

M^e Lynne Watt

Téléphone : 613.786.8695
Télécopieur : 613.788.3509
lynne.watt@gowlingwlg.com

Correspondante de l'intervenant
Procureur général de l'Alberta

TABLE DES MATIÈRES

PARTIES I, II, III - EXPOSÉ DE LA POSITION DE L'INTERVENANTE2

PARTIE IV – ARGUMENTS AU SUJET DES DÉPENS3

PARTIE V – EXPOSÉ CONCIS DES ORDONNANCES DEMANDÉES3

**PARTIE VI – ARGUMENTS SUR LE CARACTÈRE SENSIBLE DE L'INSTANCE
.....4**

PARTIE VII – TABLE DES SOURCES5

MÉMOIRE DE L'INTERVENANTE
CONFÉRENCE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC

PARTIES I, II, III - EXPOSÉ DE LA POSITION DE L'INTERVENANTE

1. Les présentes représentations écrites sont transmises dans le cadre de l'appel interjeté par les appelants, Juge en chef, Juge en chef associée et Juge en chef adjointe de la Cour supérieure du Québec, concernant la seconde question du renvoi¹.
2. L'intervenante soumet respectueusement que cette Cour devrait exercer son pouvoir discrétionnaire² de ne pas entendre l'appel de plein droit de l'opinion de la Cour d'appel du Québec quant à la seconde question du renvoi, laquelle porte sur les compétences d'appel attribuées à la Cour du Québec. Cette seconde question est devenue non seulement théorique, mais même, pour ainsi dire, sans objet, depuis que cette Cour a rendu jugement dans les affaires *Vavilov*³ et *Bell Canada/National Football League*⁴, le 19 décembre 2019.
3. Dans les circonstances, l'intervenante estime qu'il serait inapproprié de se pencher sur la seconde question du renvoi. En effet, celle-ci était initialement fondée sur la prémisse selon laquelle les appels d'une décision administrative devant la Cour du Québec étaient assujettis, en raison de la jurisprudence alors applicable, à l'obligation de déférence judiciaire qui caractérise le pourvoi en contrôle judiciaire. Il s'agissait de déterminer si une

¹ Décret 880-2017 daté du 30 août 2017.

² Voir notamment *Renvoi sur l'opposition du Québec à une résolution pour modifier la Constitution*, [1982] 2 R.C.S. 793, p. 806; voir aussi, en matière de renvoi par le gouverneur en conseil, *Renvoi relatif au mariage entre personnes du même sexe*, 2004 CSC 79, [2004] 3 R.C.S. 698, par. 10, 61-64; *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 R.C.S. 217, par. 30.

³ *Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) c. Vavilov*, 2019 CSC 65.

⁴ *Bell Canada c. Canada (Procureur général)*, 2019 CSC 66.

telle interprétation des droits d'appel prévus aux lois québécoises était compatible avec l'article 96 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

4. Or, cette prémisse ne tient plus à la suite des arrêts *Vavilov*⁵ et *Bell Canada/National Football League*⁶, lesquels concluent que l'établissement d'un mécanisme d'appel reflète l'intention du législateur de soumettre une décision administrative aux normes de contrôle applicables en appel⁷. Il s'ensuit que les dispositions visées par la seconde question du présent renvoi ne doivent désormais plus être interprétées comme requérant l'application de l'obligation de déférence caractéristique du contrôle judiciaire.
5. Ainsi donc, la trilogie précitée apporte une solution complète, certaine et définitive à la controverse jurisprudentielle qui sous-tend la seconde question du renvoi. Dès lors, il ne serait ni utile ni opportun que la Cour et les parties consacrent des ressources additionnelles à un exercice devenu théorique⁸, ne présentant plus d'intérêt concret, alors même que les termes du débat ont entièrement changé depuis que le lieutenant-gouverneur en conseil a formulé la seconde question du renvoi.

PARTIE IV – ARGUMENTS AU SUJET DES DÉPENS

6. L'intervenante ne réclame pas de dépens et demande de ne s'en voir imposer aucun.

PARTIE V – EXPOSÉ CONCIS DES ORDONNANCES DEMANDÉES

7. L'intervenante soumet respectueusement que cette Cour devrait exercer son pouvoir discrétionnaire de ne pas entendre l'appel interjeté par les appelants, Juge en chef, Juge en chef associée et Juge en chef adjointe de la Cour supérieure du Québec, concernant la seconde question du renvoi.

⁵ *Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) c. Vavilov*, 2019 CSC 65, par. 36-52.

⁶ *Bell Canada c. Canada (Procureur général)*, 2019 CSC 66, par. 4 et 34.

⁷ *Housen c. Nikolaisen*, 2002 CSC 33, [2002] 2 R.C.S. 235, par. 8.

⁸ Concernant les appels devenus théoriques, voir notamment *Borowski c. Canada (Procureur général)*, [1989] 1 R.C.S. 342.

PARTIE VI – ARGUMENTS SUR LE CARACTÈRE SENSIBLE DE L'INSTANCE

8. L'intervenante n'a aucune demande à formuler à ce sujet.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS à Ottawa, province de l'Ontario, le 18 février 2020

SIGNÉ PAR :

Fgv

M^e Guy J. Pratte

M^e François Grondin

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Procureurs de l'intervenante

Conférence des juges de la Cour du Québec

Fgv

M^e Karen Perron

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Correspondants de l'intervenante

Conférence des juges de la Cour du Québec

PARTIE VII – TABLE DES SOURCES

	<i>Lois et règlements</i>	Paragraphe(s)
1.	Décret 880-2017 daté du 30 août 2017.	1

	<i>Jurisprudence</i>	Paragraphe(s)
2.	Bell Canada c. Canada (Procureur général) , 2019 CSC 66.	2, 4
3.	Borowski c. Canada (Procureur général) , [1989] 1 R.C.S. 342.	5
4.	Canada (Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) c. Vavilov , 2019 CSC 65.	2, 4
5.	Housen c. Nikolaisen , 2002 CSC 33, [2002] 2 R.C.S. 235.	4
6.	Renvoi relatif à la sécession du Québec , [1998] 2 R.C.S. 217.	2
7.	Renvoi relatif au mariage entre personnes du même sexe , 2004 CSC 79, [2004] 3 R.C.S. 698.	2
8.	Renvoi sur l'opposition du Québec à une résolution pour modifier la Constitution , [1982] 2 R.C.S. 793.	2